

L'EDITO

L'erreur est... Humaine.

Je ne sais pas si Aristote faisait lui aussi, dès l'Antiquité, les ponts du mois de mai, et mettait à profit cette rallonge apaisante pour philosopher mais bien avant tout le monde, il avait compris la vision du monde tel que nous le connaissons aujourd'hui. Un monde qui place les intérêts des humains avant toutes les autres formes de vie sur Terre. C'est le concept de "**l'anthropocentrisme**".

Certains d'entre vous pourraient reconnaître dans cet anthropocentrisme les traits de caractère de quelques-uns de nos contemporains qui en ont développé une conception toute personnelle, pensant bêtement que la Terre tourne autour de leur grosse tête : un président russe qui vient de faire sa 4^{ème} mise à jour automatique : la Vladimir... Routine. Un président américain qui assume de faire mourir plus d'élèves dans les lycées que de soldats à la guerre. Un président français grimé en 'Méprisant de la République' et de la Fonction Publique. Un autoproclamé opposant Mélenchon en monarque royal et opportuniste des colères sociales de ce monde. Cherchez bien, y'en a plein d'autres.

Et pourtant, l'espèce humaine ne représente que 0,01% des espèces vivantes de la planète. Nous sommes les moins nombreux mais les plus gênants. Le Fil d'Ariane confirme donc le titre de ce 149^{ème} rendez-vous : l'erreur est bien Humaine !

4 milliards d'années d'évolution pour qu'une seule espèce, l'Homme (au sens générique du terme, incluant bien sûr la femme), habillé en extinction de masse, détruit en moins de 50 ans, 50% des autres espèces animales, 80% des mammifères marins, 15% des poissons, la moitié des forêts de la planète. À terme, il ne restera sans doute que les espèces domestiques, les élevages et les espèces sauvages que les hommes auront choisi de protéger. Mais il y a plus désespérant : tout le monde sait ce qu'il faudrait faire, mais personne ne le fait. **L'humanité est aussi insignifiante que nocive.** Ce n'est que lorsque il aura fait tomber le dernier arbre, contaminé le dernier ruisseau, pêché le dernier poisson, que l'homme s'apercevra que l'argent n'est pas comestible.

Peut-être une explication scientifique : le corps humain est essentiellement composé d'atomes. Or, un atome est avant tout composé du vide qui entoure le noyau de l'atome, 100 000 fois plus petit que l'atome dans lequel il se trouve. En clair, **le corps humain est composé à 99,99% de vide.** Reconnaissons qu'une espèce représentant 0,01% des organismes vivants et composée à 99,99% de vide, n'existe pas ou seulement sous forme de trace. **La présence de l'homme sur Terre est juste une trace... invisible.**



Il nous faut donc relativiser notre présence. Si la différence génétique entre le chimpanzé et l'homme porte sur à peine 1% d'ADN, la différence entre les hommes (et les femmes), tous composés à 99,99% de vide, porte donc sur les 0,01% restants. Et tous les problèmes de l'humanité reposent sur cette quantité infinitésimale de matière. Dure réalité. **La différence entre vous et le prix Nobel de physique quantique ? 0,01% maximum ! La différence entre vous et l'idiot d'à-côté (mais si, celui auquel vous pensez en lisant cela) ? Au plus, 0,01% ! La différence entre le sage qui ne dit pas ce qu'il sait et l'imbécile qui ne sait pas ce qu'il dit ? 0,01% !**

C'est en fait sur l'exploitation de ce tout petit 0,01% que l'Homme détruit son environnement, tue au nom des religions, développe le racisme, le sexisme, la haine, la misère, la faim... Tous se sont fait, se font ou se feront la guerre, développant une lecture et une conception particulières de la convergence des luttes. Aucune des autres 99,99% espèces de la planète n'a jamais atteint ce degré de connerie. Sans doute aussi le partage de ces 0,01% n'étant pas totalement équitable, il donne à quelques-uns l'illusion d'être grands. **Mais l'homme qui se croit grand se trompe... il est juste minuscule.**

"A l'UNSA, on s'occupe de moi". Bien plus qu'un simple slogan pour les militants, élus, délégués et responsables du syndicat UNSA.

Ces représentantes et représentants, vos délégué(e)s, ont fait pour vous ce choix, éminemment respectable, de consacrer une partie de leur temps à la défense et la représentation du collectif de travail. Ce temps consacré est souvent bien plus important, que les clichés idiots voudraient le laisser croire. Si cet engagement désintéressé, assumé, quotidien, confère des droits à vos représentants en termes de temps, de locaux, d'obligation de reconnaissance des employeurs, d'avancement, il exige en retour des devoirs. **Le premier d'entre eux est de vous rendre compte et de ne jamais lâcher face à des situations d'injustice, pire de discrimination.** Un autre de ces

devoirs est de conjuguer la défense à la fois des intérêts particuliers de chacun, tout en préservant la cohérence du collectif de travail, l'intérêt général. Cet exercice est compliqué mais terriblement enthousiaste et c'est sur cette voie difficile que vos délégué(e)s UNSA ont fait le choix conscient et humble de s'engager, posant souvent leur pas dans les empreintes, la trace, laissées par leurs prédécesseurs.

L'UNSA est une jeune organisation, créée en 1993. Malgré cela, 25 ans plus tard, l'UNSA est une organisation qui compte dans le paysage social, chacun peut le mesurer.

Il est hélas de coutume que s'engager butte contre des obstacles mis en place par ceux qui font la même chose, ceux qui font strictement l'inverse et une majorité de ceux qui ne font rien. L'UNSA n'entend pas tomber dans ce piège facile. **L'UNSA analyse chaque situation à la lumière des valeurs institutionnelles de l'organisation, dont le respect de l'humanité en est la pierre angulaire en toutes circonstances, en extrait des pistes de réflexions, des propositions, des avis, des solutions, définit les actions et les moyens de les concrétiser.** C'est sur la base de ce travail et de ces valeurs que sont exprimées les positions de l'UNSA, et non pas en réaction à tel ou tel contexte ou influence, qu'il soit politique, religieux, financier, de groupes de pression divers, et qui traduit inévitablement une erreur dans son engagement. On peut se tromper d'engagement, on ne peut pas tromper son engagement.

Si vous partagez cette conception de l'engagement, soit vous êtes adhérent(e) UNSA, soit ça ne devrait pas tarder... Rejoignez l'UNSA, le syndicat Autonome, Utile, Efficace, Positif.



Cartographie des Commissions d'Avancement des personnels à statut ouvrier à compter de 2019

Comme vous le savez, depuis le vote au Comité Technique Ministériel du 20 avril dernier, **la cartographie des commissions d'avancement des personnels à statut ouvrier (CAPSO) sera modifiée à compter de la campagne 2019. Ces nouvelles CAPSO seront désormais rattachées aux Centres Ministériels de Gestion (CMG/SPAC ou ComSup) et seront chargées de réaliser l'avancement de tous les agents au statut ouvrier : les ouvriers, les chefs d'équipe, les TSO.**

Au sein du périmètre de chaque CMG et du SPAC (tel que défini en vertu des dispositions du décret du 12 décembre 2011) il est constitué :

- **une commission d'avancement propre à chaque employeur local dont l'effectif en personnels à statut ouvrier relevant de ce périmètre est au moins égal à 350 et intérieur ou égal à 500;**
- **une ou plusieurs commissions d'avancement mixtes regroupant les employeurs locaux dont l'effectif en personnels à statut ouvrier relevant de ce périmètre est inférieur à 350.**

Le directeur du CMG ou le chef du SPAC décide du regroupement des employeurs locaux au sein des commissions d'avancement mixtes.

Par dérogation, il est institué une commission d'avancement dans chaque établissement dont l'effectif en personnels à statut ouvrier est supérieur à 500.

Le directeur d'établissement en assure la présidence

Lorsque l'effectif des personnels à statut ouvrier d'une même catégorie est

De 0 à 9	De 10 à 174	De 175 à 349	De 350 à 549	De 550 à 649	De 650 à 749	> Ou = 750
Pas de représentant	2 membres titulaires 2 membres suppléants	5 membres titulaires 5 membres suppléants	6 membres titulaires 6 membres suppléants	7 membres titulaires 7 membres suppléants	8 membres titulaires 8 membres suppléants	9 membres titulaires 9 membres suppléants



Photographie des élus en CAPSO par CMG

CMG RENNES – 3432 agents (2567 OE + 524 CED + 341 TSO) – 56 élus

Statut	OE	CED	TSO	TOTAL
TERRE	9	2	0	11 élus
DGA	5	2	2	9 élus
AIR/SSA/EMA	5	2	2	9 élus
SCA	6	2	0	8 élus
MARINE/SIMu/DIRISI	6	2	2	10 élus
SGA	5	2	2	9 élus

CMG St-Germain-en-Laye – 1393 agents (1109 OE + 235 CED + 49 TSO) + ComSup (168 OE + 79 CED + 7 TSO) – 39 élus

Statut	OE	CED	TSO	TOTAL
EMA (SCA/TERRE/DIRISI/MARINE/SIMu/AIR)	6	2	2	10 élus
SSA	6	2	0	8 élus
DGA/SGA/OM	5	2	2	9 élus
ComSup Guyane	2	2	0	4 élus
ComSup Antilles	2	2	0	4 élus
ComSup FAZSOI	2	2	0	4 élus

CMG METZ – 2027 agents (1650 OE + 377 CED + 0 TSO) – 32 élus

Statut	OE	CED	TSO	TOTAL
TERRE	8	2	0	10 élus
SCA	6	2	0	8 élus
SEA / SIMu	5	2	0	7 élus
SGA/SSA/AIR/DIRISI/EMA	5	2	0	7 élus

CMG BORDEAUX – 2026 agents (1520 OE + 329 CED + 177 TSO) – 39 élus + AIA Clermont 920 + AIA Bordeaux 667 + AIA Cuers 634 – 34 élus

Statut	OE	CED	TSO	TOTAL
TERRE	6	2	2	10 élus
DGA	6	2	2	10 élus
SGA / AIR	6	2	2	10 élus
SCA/SSA/DIRISI/EMA	5	2	2	9 élus
AIA Clermont-Ferrand	9	2	2	13 élus
AIA Bordeaux	7	2	2	11 élus
AIA Cuers	6	2	2	10 élus

CMG TOULON – 2444 agents (1731 OE + 399 CED + 314 TSO) – 43 élus

Statut	OE	CED	TSO	TOTAL
TERRE	5	2	0	7 élus
SCA	5	2	0	7 élus
DGA	6	2	2	10 élus
SGA/SIMu/DIRISI/EMA	6	2	2	10 élus
MARINE/AIR/SSA	5	2	2	9 élus

CMG LYON – 1149 agents (919 OE + 195 CED + 35 TSO) – 26 élus

Statut	OE	CED	TSO	TOTAL
TERRE	6	2	2	10 élus
SCA	5	2	2	9 élus
SSA/DIRISI/AIR/SGA/EMA	5	2	0	7 élus

SPAC – 616 agents (410 OE + 120 CED + 86 TSO) -

Statut	OE	CED	TSO	TOTAL
SGA/DGA/TERRE/AIR/MARINE/EMA	6	2	2	10 élus

TOTAL ELUS

177 OE

64 CED

38 TSO

279 élus

Sans surprise et pour des raisons évidentes d'organisation, **ce sont les CAPSO des ComSup (Guyane / Antilles / Océan Indien) qui compteront le moins d'élus** (4 élus). A l'opposé, **la seule commission d'avancement qui comptera le maximum d'élus sera celle de l'AIA de Clermont-Ferrand, avec 13 élus, soit le maximum réglementaire.**

L'UNSA déplore, malgré la reprise des recrutements ciblés sur seulement 21 professions, **la lente et inexorable érosion des effectifs ouvriers** dans ce ministère profondément technique. Avec 15500 agents ouvriers, une moyenne d'âge élevée, une pyramide inversée qui repose sur la pointe, les fonctions de soutien, qu'il soit commun ou opérationnel, porteront à très brève échéance les stigmates de cette triste réalité.

L'UNSA demande au ministère un examen complet des besoins de soutien à un horizon calqué sur celui de la programmation militaire afin de définir une politique de recrutement ouvriers cohérente et s'appuyant sur une analyse objective des besoins.

Télétravail au ministère des armées

La Commission Centrale de Prévention (CCP) a fait l'objet d'un point de communication relative à la mise en place du dispositif de télétravail :

L'UNSA, depuis plusieurs années, est un élément moteur de la mise en place de ce dispositif dans l'ensemble de la fonction publique. Si sa déclinaison sur le champ ministériel demeure encore lourde et complexe, les éléments présentés constituent un encouragement à étendre cette possibilité récente (la circulaire d'application et son guide ministériel date du 21 juillet 2017) pour les agents volontaires ressortissants du MinArm. **135 dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable sur 166 demandes avec cependant des disparités fortes suivant les chaînes d'emploi.**

L'UNSA-Défense rappelle néanmoins le risque d'isolement professionnel auquel pourrait être soumis des agents en situation de handicap qui s'inscriraient dans ce dispositif et de la nécessaire vigilance qui doit en découler, aussi les difficultés d'accès aux équipements informatique devant être mis à disposition.



Fonction Publique.

Lette ouverte intersyndicale aux usagers



Les missions de la Fonction publique (hôpitaux, écoles, préfectures, armées, services des impôts, tribunaux, crèches, EHPAD, police...) font partie du paysage, à tel point qu'il semble aller de soi qu'ils rendent les services qu'on attend d'eux de la meilleure façon possible. Ils emploient aujourd'hui une personne active sur 5

Quelles réformes sont envisagées par le gouvernement ? Le gouvernement annonce une réforme des services publics en profondeur et la remise en cause du statut des fonctionnaires, avec un objectif budgétaire (120 000 suppressions de postes sur le quinquennat) qui l'emporte sur les objectifs d'amélioration de la qualité des services ainsi que de leur meilleure adéquation aux évolutions et attentes des usagers.

Lorsque les agents publics se mobilisent, c'est pour les services publics et pour l'emploi public, le statut protecteur pour les usagers, le pouvoir d'achat, les conditions de travail. Il ne s'agit pas uniquement, comme d'aucuns essaient de le faire croire, d'une mobilisation sectorielle et catégorielle de "privilegiés" qui souhaiteraient voir préservés leur statut et leurs "avantages". Il s'agit de se mobiliser face aux attaques sans précédent du gouvernement contre les agents publics (avec un ensemble de mesures négatives en matière de pouvoir d'achat notamment). **Mais, au-delà, il s'agit surtout de défendre les services publics et les valeurs qu'ils incarnent: laïcité, égalité, gratuité, indépendance, solidarité, ainsi que le modèle social public.**

Certains d'entre vous peuvent se demander pourquoi soutenir un tel mouvement de revendication, pourquoi défendre les services publics, qui, pour certains, fonctionnent de plus en plus mal, pourquoi s'opposer à la transformation publique souhaitée par le gouvernement. Supprimer 120 000 postes, concrètement, c'est baisser les dépenses publiques, certes, mais c'est aussi et surtout voir disparaître les services publics de proximité. C'est, en conséquence, devoir se déplacer pour faire des démarches administratives, avec les coûts que cela induit, c'est ne plus avoir accès à un service d'accueil physique remplacé par des bornes informatiques, voire ne plus avoir à faire à des services publics mais à des services gérés par le secteur privé, avec les coûts supplémentaires que cela génère.

Remettre en cause le statut des agents publics, concrètement, c'est remettre en cause le mode de fonctionnement des services publics. Le projet du Gouvernement va conduire, en l'état actuel des choses, non seulement à la dégradation significative des conditions de travail des agents publics mais également à la dégradation, voire à la disparition, du service public rendu aux usagers. Une réforme d'ampleur pour améliorer le rôle et la place de la fonction publique ne peut pas se faire sans les agents publics et sans les usagers des services publics, elle ne peut qu'échouer si elle se fait contre les agents publics et contre les usagers.

La Fonction publique permet d'assurer l'intérêt général et contribue à la cohésion sociale et territoriale. Elle participe d'un projet de société solidaire tourné vers l'avenir, garantissant le vivre ensemble.

SIAé Imputation des effectifs L'amendement parlementaire rejeté par la Ministre.

Le député de la 4^{ème} circonscription de Meurthe-et-Moselle, Thibault BAZIN, membre de la Commission de la Défense, propose à l'Assemblée Nationale dans le cadre des travaux relatifs à la loi de programmation militaire, **l'examen de la situation du Service Industriel de l'Aéronautique (SIAé) qui doit pouvoir, au regard des enjeux extérieurs, augmenter ses effectifs sans faire naître de contrainte sur les effectifs du Ministère des Armées.**

En réponse, la Ministre des Armées, Florence Parly, rappelle que si les effectifs du SIAé ne s'imputent pas sur les plafonds d'emploi, ils sont néanmoins rémunérés par des crédits du titre 3 et **l'adoption de cet amendement restreindrait les capacités de croissance des effectifs dans d'autres domaines, y compris ceux définis comme prioritaire. Par ailleurs, la ministre rappelle que la situation actuelle ne porte en rien atteinte aux effectifs du SIAé. L'amendement SIAé est donc rejeté.**

L'UNSA-Défense attend désormais le passage du texte devant le Sénat qui aura l'occasion de rappeler cette exigence industrielle, pas capricieuse, et dans le seul intérêt de la disponibilité opérationnelle.